

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 10 JUIN 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 10 juin 2021*

Aujourd'hui, à quatorze heures cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 81 Loi modifiant la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal

- n^o 95 Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.